

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'aliénation et de vente d'une partie du chemin rural de La Vannerie

Commune déléguée de Mâle

1. Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique porte sur le projet d'**aliénation et de vente d'une partie du chemin rural de La Vannerie**, située sur le territoire de la commune déléguée de Mâle.

La section concernée, d'une longueur d'environ **50 mètres**, est située entre les parcelles cadastrées **246 E 158, 246 E 116 et 246 E 126**.

Cette partie du chemin n'est plus utilisée comme voie de circulation publique. Elle est aujourd'hui utilisée principalement comme **accès privatif aux propriétaires de la parcelle cadastrée 246 E 104**.

2. Situation et caractéristiques du chemin

La partie du chemin rural concernée est située dans le secteur de **La Vannerie**, sur la commune déléguée de Mâle.

D'une longueur d'environ **50 mètres**, elle longe notamment les parcelles cadastrées :

- **246 E 158 ;**
- **246 E 116 ;**
- **246 E 126.**

Les autres parcelles riveraines disposent de leur propre accès depuis l'autre partie de la voie ou depuis une voie communale.

Ainsi, le maintien de cette section du chemin rural dans le patrimoine communal ne paraît plus nécessaire pour assurer la desserte des propriétés riveraines.

3. Absence d'usage public

La partie du chemin concernée ne fait plus l'objet d'un **usage public**.

Elle n'est plus utilisée comme voie de passage générale par les piétons ou les véhicules. Son utilisation actuelle est essentiellement limitée à un **accès privatif au bénéfice des propriétaires de la parcelle 246 E 104**.

Les autres propriétaires des parcelles riveraines disposent d'un accès indépendant à leurs propriétés depuis une voie communale ou depuis l'autre partie de la voie.

L'aliénation de cette emprise ne remettrait donc pas en cause la desserte des autres parcelles concernées.

4. Intérêt de l'aliénation

L'aliénation de cette partie du chemin présenterait un intérêt à la fois pour la **commune** et pour le ou les propriétaires riverains qui souhaiteraient en faire l'acquisition.

Pour la commune, cette opération permettrait notamment :

- de supprimer les charges liées à l'entretien d'une emprise ne présentant plus d'usage public ;
- de réduire les dépenses d'entretien du patrimoine communal ;
- de rationaliser la gestion du patrimoine foncier communal.

Pour le propriétaire riverain intéressé par l'acquisition, cette opération permettrait :

- d'étendre son patrimoine foncier ;
- de regrouper les emprises attenantes à sa propriété ;
- d'améliorer la cohérence de son patrimoine foncier.

5. Consistance du projet

Le projet porte sur l'**aliénation et la vente d'une partie du chemin rural de La Vannerie**, d'une longueur d'environ **50 mètres**.

Cette section longe les parcelles cadastrées :

246 E 158, 246 E 116 et 246 E 126.

La parcelle **246 E 104** bénéficie actuellement de cet accès à titre privatif.

Les autres propriétaires des parcelles riveraines disposent d'un accès indépendant depuis une voie communale ou depuis l'autre partie de la voie.

La procédure d'aliénation est soumise à enquête publique afin de permettre au public de prendre connaissance du projet et de présenter ses éventuelles observations.

6. Conclusion

Compte tenu de l'**absence d'usage public** de cette partie du chemin rural, de son utilisation actuelle principalement privative et du fait que les autres parcelles riveraines disposent d'un accès indépendant, son maintien dans le patrimoine communal ne présente plus d'intérêt particulier pour la circulation publique.

L'aliénation et la vente de cette emprise permettraient à la commune de **réduire les charges liées à son entretien et de rationaliser son patrimoine**, tout en permettant au propriétaire riverain intéressé **d'étendre et de mieux structurer son patrimoine foncier**.

Il est donc proposé de soumettre à enquête publique le **projet d'aliénation et de vente d'une partie du chemin rural de La Vannerie, commune déléguée de Mâle**, d'une longueur d'environ **50 mètres**.

Département :
ORNE

Commune :
VAL-AU-PERCHE

Section : E
Feuille : 246 E 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/08/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
POLE TOPOGRAPHIQUE DE L'ORNE
6 bis rue Jean Joly 61200
61200 ARGENTAN
tél. 02.33.12.18.90 -fax
ptgc.orne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





